

AVIS ADMINISTRATIF

Approbation de la modification n° 1 du PLU

Par délibération en date du 09 novembre 2020, le Conseil Municipal de Locqueltas a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme visant à :

- Identifier les constructions en zones agricoles ou naturelles qui pourraient changer de destination ;
- Revoir certaines dispositions réglementaires ;
- Ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU de Kerobin ;
- Classer le lotissement "les Jardins du Guerlen" urbanisé en Ub ;
- Intégrer une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique "qualité urbaine" ;
- Corriger une erreur matérielle sur le règlement graphique ;
- Mise à jour des servitudes d'utilité publique ;

- Diminuer la marge de recul le long de la RD778 à Park Carré et à Mourbouleau

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois (à compter du 13 novembre 2020). Ce PLU modifié se substitue à tout document d'urbanisme antérieur applicable au même territoire. Le dossier du PLU modifié peut être consulté en mairie de Locqueltas aux heures d'ouverture (lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 - samedi de 09h00 à 12h00) ou sur le site internet www.locqueltas.fr.